

Un site internet attaque des proches du Palais de Monaco, le prince Albert II condamne et riposte

[nm nicematin.com/politique/un-site-internet-attaque-des-proches-du-palais-de-monaco-le-prince-albert-ii-condamne-et-riposte-723437](https://www.nicematin.com/politique/un-site-internet-attaque-des-proches-du-palais-de-monaco-le-prince-albert-ii-condamne-et-riposte-723437)

27 octobre 2021

Monaco Politique

INFO MONACO-MATIN. Le prince Albert II réagit à une série d'attaques ourdies sur un site internet anonyme, "Les dossiers du Rocher", qui met en cause la probité de plusieurs de ses proches. Le souverain y voit une manœuvre pour l'affaiblir.

CEDRIC VERANY & Denis Carreaux Publié le 27/10/2021 à 20:54, mis à jour le 27/10/2021 à 21:00



Le souverain depuis plusieurs jours s'inquiète des attaques numériques qui semblent vouloir affaiblir les institutions. **Photo Jean-François Ottonello**

L'affaire a tous les atours d'une entreprise de déstabilisation.

Depuis plusieurs jours, un site baptisé "Les dossiers du Roche" agite le pays et fait du bruit dans le Landerneau avec une montée en puissance via les réseaux sociaux. Ainsi qu'une pluie de messages envoyés par SMS, e-mails ou Whatsapp ciblant des Monégasques, mais aussi des personnalités de la région niçoise. Et à chaque fois, un lien menant vers le site.

Ce qu'on y lit ? Les auteurs de cette page, qui sont anonymes, annoncent dénoncer des pratiques de *"personnalités monégasques, hommes politiques et hommes d'affaires influents à Monaco qui influencent les institutions de Monaco dans leurs propres intérêts"*.

Plusieurs personnalités visées

Dans leur viseur : le président du Tribunal Suprême, Didier Linotte ; le conseiller de gouvernement-ministre pour les Relations extérieures, Laurent Anselmi. Mais aussi des hommes proches du prince Albert II : son avocat et ami Thierry Lacoste ainsi que Claude Palmero, administrateur des biens du souverain.

À chaque fois, leur probité et leur loyauté sont mises en cause dans des affaires relatives au pays. Notamment le projet immobilier de l'esplanade des Pêcheurs, où la partialité du Tribunal Suprême est supposée par les auteurs du site.

L'Etat, dans ce dossier, avait été condamné en dernier recours, à verser 150 millions d'euros à la société Caroli Immo dont le projet avait capoté avec un désaccord avec le gouvernement.

Des enquêtes en cours

Au Palais princier, ces attaques numériques créent l'émoi. On évoque *"une campagne de déstabilisation visant à remettre en cause l'autorité du prince"*. Et notamment tendre à retarder l'annonce d'un remaniement gouvernemental et de nouvelles nominations à des postes clés des institutions prévues à la fin du mois de novembre.

En sortant de sa réserve pour réagir, le souverain confirme d'ailleurs que des enquêtes sont en cours pour identifier d'où viennent ces attaques et quelles en sont les origines et les commanditaires.

Selon nos informations, l'enquête en cours menée à l'international a déjà permis d'identifier une dizaine de sites internet détenus par des sociétés écran et hébergés aux États-Unis et en Islande relayant les publications faites sur le site central "Dossiers du Rocher", lui-même créé il y a quatre mois et enregistré dans l'État américain de l'Arizona. Une organisation solide qui suppose des moyens financiers et techniques.

Dans quel profit ? Au-delà d'entacher la réputation des personnalités ciblées sur ce site anonyme, la manœuvre apparaît directement dirigée vers le souverain, pour tenter de le fragiliser ainsi que les institutions nationales.

C'est ce que tâchera d'éclaircir l'enquête en cours à Monaco ainsi qu'en France. Et les personnalités de la Principauté mises en cause ont annoncé d'ores et déjà avoir porté plainte dans les deux pays.

Prince Albert II : "Avec la plus grande énergie, je condamne cette campagne diffamatoire"

Comment jugez-vous cette campagne qui vise depuis dix jours des personnalités institutionnelles ou proches de vous ?

Avec la plus grande énergie, je condamne cette campagne diffamatoire et anonyme de rumeurs mensongères et de calomnies qui cible plusieurs serviteurs de la Principauté agissant à divers titres. Ces personnalités sont connues et appréciées pour leur intégrité et probité.

Comment analysez-vous ces agissements ? Quelle en est l'origine ?

Il est évident qu'à travers ces personnalités, c'est à l'État de Monaco et à ses institutions que l'on s'attaque. Je souhaite par conséquent que les enquêtes en cours aboutissent au plus vite afin que les auteurs et commanditaires de ces actes délictueux puissent être identifiés et poursuivis par la justice. Quant à l'origine de ces manœuvres honteuses, les enquêtes permettront de savoir qui est derrière.

Le but de ces attaques anonymes n'est-il pas de retarder et même de rendre impossibles d'éventuels changements au sommet de l'État ?

Ces manipulations opérées à partir de sites étrangers protégés par l'anonymat et utilisant de faux noms ne m'impressionnent pas, bien au contraire. Je garde le cap et ne me laisserai pas détourner de mon agenda. J'aurai d'ailleurs l'occasion de communiquer prochainement sur des nominations importantes et sur le renforcement de l'équipe gouvernementale.

Je tiens aussi à exprimer mon soutien, ma considération et ma confiance au ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, à l'administrateur de mes biens ainsi qu'à mon avocat, car ils ont été gravement et injustement mis en cause par cette campagne délétère et calomnieuse.

Quid des attaques contre le Tribunal Suprême ?

Que cela plaise ou non, notre régime est celui d'une monarchie constitutionnelle et la justice est indépendante de l'Exécutif. En tant que souverain et garant de la Constitution, je réaffirme mon plein attachement à l'indépendance de la justice monégasque et à celle du Tribunal Suprême, qui a été institué par la loi fondamentale du 5 janvier 1911 et qui, je le rappelle, est considéré comme la plus ancienne cour constitutionnelle du monde.

L'action et le travail de son président et de ses membres ne peuvent que forcer le respect. Je rappelle que les décisions du Tribunal sont prises à l'unanimité de ses membres et que ces derniers ont été nommés pour leurs compétences juridiques et leurs expertises.

commentaires

Les insultes, les attaques personnelles, les agressions n'ont pas leur place dans notre espace de commentaires.

Tout contenu contraire à la loi (incitation à la haine raciale, diffamation...) peut donner suite à des poursuites pénales.